



UDC 355.02+327.3+316.62(4-672EU)  
Manuscript received: 11.09.2013.  
Accepted for publishing: 29.10.2013.  
Original scientific paper

Serbian Political Thought  
No. 2/2013,  
Year V, Vol. 8  
pp. 39-55

Dejana M. Vukčević<sup>1</sup>  
Institute for Political Studies, Belgrade

## La politique de sécurité et de défense commune de l'UE: les effets de socialisation

### Sommaire

Dans cet article, le développement de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE (PSDC) est conçu comme le processus de socialisation diplomatique, d'apprentissage et de diffusion de normes et d'idées. Vu que la PSDC reste dans l'essentiel de nature intergouvernementale et relativement peu institutionnalisée, le processus de socialisation joue un rôle prépondérant suite à l'interaction croissante entre les acteurs dans le cadre de la PSDC. Les Etats membres ont appris, à travers l'interaction, de se comporter en commun et d'adopter les normes dans le cadre de la PSDC et cela conduit au changement de leurs intérêts et donc de leurs identités. A travers l'interaction, des règles formelles et des pratiques informelles ont été développées qui permettent le fonctionnement de la PSDC. L'article sera divisé en deux parties. Dans la première partie, l'auteur présente les traits essentiels du constructivisme social en tant qu'approche prometteuse dans l'analyse du fonctionnement de la PSDC et s'efforce de clarifier le concept de socialisation. Dans la deuxième partie, la PSDC est envisagée à travers le processus de socialisation. L'auteur conclut qu'à travers l'interaction, l'habitude de coopération conduit à l'émergence de normes et d'idées communes, qui produisent progressivement une "pensée européanisée" et des actions communes dans le cadre de la politique de sécurité et de défense.

Mots-clés: politique de sécurité et de défense commune (PSDC), socialisation, apprentissage social, normes, identité, acteurs nationaux, intérêt national, intégration européenne.

---

1 Research Fellow

[dvukcevic@yahoo.fr](mailto:dvukcevic@yahoo.fr)

This paper was developed within the Project "Democratic and National Capacities of Political Institutions in the Process of International Integrations" (no.179009), funded by the Ministry of Education and Science of the Republic of Serbia

## Introduction

Dans les dix dernières années, la politique de sécurité et de défense commune a fait un progrès considérable, aussi bien sur le plan conceptuel que sur celui de l'expérience acquise. On est témoin d'une expansion des opérations militaires et civiles lancées dans le cadre de la PSDC, des arrangements institutionnels nouveaux formalisés par le traité de Lisbonne et des moyens opérationnels mis à la disposition de l'Union pour la réalisation de la PSDC. Or, l'émergence de la PSDC soulève certaines questions.

Comment comprendre le développement de la PSDC? Comment expliquer sa dynamique et son fonctionnement? Nous considérons que la PSDC peut être expliquée aux termes des facteurs idéationnels, et non exclusivement sur la base des facteurs matériels. Notre approche sera basée sur l'importance des rôles, règles, identité et idées dans la compréhension de la politique de sécurité et de défense commune. Partant de l'approche constructiviste, nous examinerons le processus du développement de la PCSD comme le processus de socialisation diplomatique, d'apprentissage et de diffusion de normes et d'idées. L'accent est mis sur l'émergence des normes et valeurs communes au sein de la PCSD. Les Etats membres ont appris, à travers l'interaction, de se comporter en commun et d'adopter les normes dans le cadre de la PCSD sous forme des droits et des obligations et cela conduit au changement de leurs intérêts et donc de leurs identités. Ce processus se réalise à travers la socialisation. Le terme "socialisation" est conçu dans cet article comme processus qui "induit les acteurs aux normes et règles d'une communauté donnée" (Checkel 2005: 804). Il s'agit donc d'un processus qui induit les acteurs à approprier les normes et les idées qui sont propres au groupe dans lequel ils interagissent. La socialisation conduit à la redéfinition des pratiques et normes existantes et à l'émergence de nouvelles normes et valeurs qui sont "internalisées" dans un environnement donné (Beyers 2010: 909), Les acteurs ainsi "transfèrent" le comportement de la logique de "conséquence" à la logique de "l'opportunité".

Le processus de socialisation est étroitement lié au concept d'europanisation. Dans cet article, l'europanisation est conçue comme "un processus qui réoriente la direction et la forme des politiques dans la mesure où les dynamiques politiques et économiques de la Communauté européenne (l'Union européenne) deviennent partie intégrante

de la logique organisationnelle des politiques et des processus décisionnels nationaux” (Ladrech 1994: 69). Ainsi, la socialisation qui se réalise au sein de la PSDC conduit à l'euphémisation de la PSDC.

Cet article sera divisé en deux parties. La première partie analyse les caractéristiques essentielles du courant constructiviste par rapport au néoréalisme. Dans la deuxième partie, l'auteur tend à analyser comment la socialisation conduit à l'institutionnalisation de la politique de sécurité et de défense commune. Cette institutionnalisation de la PSDC qui se déroule par la socialisation des élites, conduit à modifier les politiques étrangères et de sécurité des acteurs diplomatiques nationaux, leurs intérêts, préférences et leur identité. Les acteurs s'adaptent aux modèles de comportements produits par les institutions européennes qui ont développé des règles formelles et des pratiques informelles en vue de permettre leur fonctionnement.

## **1. Le cadre théorique: le tournant constructiviste dans les relations internationales**

Comment expliquer le développement de la PSDC? A première vue, la théorie du réalisme structurel peut offrir une explication valide du développement de la PESD/PSDC. A la différence du réalisme classique pour lequel la volonté de puissance, en tant que force motrice de la politique internationale, est inhérente à chaque Etat, le réalisme structurel considère que la structure du système internationale oblige les Etats à augmenter la puissance. Le système international est anarchique, puisqu'il n'y a pas une autorité centrale qui empêcherait les Etats de recourir à la force. Dans un tel système anarchique, les Etats sont des acteurs rationnels qui cherchent à survivre. Ils poursuivent leurs intérêts nationaux qui sont définis en termes de puissance. La puissance des Etats est d'une importance primordiale puisqu'elle assure la survie des Etats dans un système international anarchique. Les Etats tendent à maximiser les intérêts parce que "l'autosuffisance est une politique plus sage que l'interdépendance et la vulnérabilité" (Collard-Wexler 2006: 400).

Les facteurs structurels, tels que l'anarchie, l'intérêt, la puissance, l'équilibre des puissances sont, dans la vision réaliste, des éléments clés pour la compréhension de la politique internationale. Le courant réaliste met l'accent sur l'exploration de la structure matérielle. Dans

l'optique réaliste, les intérêts des Etats sont "exogènes", c'est-à-dire ils sont déterminés par la structure du système international. Les Etats peuvent changer le comportement, mais leurs intérêts sont statiques, immuables. La question essentielle du rationalisme est pourquoi certaines décisions sont prises, pourquoi le comportement des acteurs les conduit à réaliser une action spécifique.

Dans la perspective réaliste, la recherche de l'intérêt national et la protection de la souveraineté nationale sont des principes structurants de toute action diplomatique des Etats. Les représentants de ce courant théorique ne rejettent pas la possibilité d'une coopération entre les Etats. Or, cette coopération est principalement liée au secteur de "low politics", tandis que dans le champ du "high politics", cette coopération est difficile à réaliser. Cette division était primordiale pour certains réalistes (Stanley Hoffmann) pour expliquer les limites du processus de l'intégration européenne. Pendant longtemps les réalistes ont considéré qu'il était impossible, pour les Etats membres de l'Union (Communauté européenne), de coopérer en matière de défense. D'où la constatation de Kenneth Waltz qu'en dépit du fait que les Etats membres de l'UE ont atteint un "succès remarquable" dans l'intégration de leurs économies nationales, le consensus comme mode de décision dans le domaine de la politique étrangère, de sécurité et de défense les empêchait de réaliser une politique véritablement européenne (Waltz 2000: 31).

La vision réaliste aboutit à une conception assez simpliste de la coopération européenne en matière de sécurité et de défense. La politique étrangère et de sécurité commune s'explique, par les réalistes, par le comportement des grandes puissances, les pays les plus puissants de l'UE, qui établissent les règles du jeu, ainsi que par leur relation avec les Etats-Unis. Dans cette optique, la PESC est réduite à un ensemble des intérêts nationaux. Cette politique ne fonctionnera que si elle est conforme aux intérêts des Etats membres les plus puissants. En cas de désaccord, elle sera paralysée.

Or, comme l'affirme John Mearsheimer, "il y a un prix à payer pour une simplification de réalité" (Miršajmer 2009: 33). En fait, il existe certaines questions essentielles devant lesquelles la théorie réaliste se trouve dans l'impasse. Comment expliquer les changements des intérêts des Etats membres dans le cadre de la PESD? Pour certains réalistes structurels, l'émergence de la PESC a été liée à la fin de la Guerre froide et à l'apparition de la puissance unipolaire (Posen 2004), pour d'autres

c'était la peur de montée en puissance d'une Allemagne unie (Art 1996: 4; Jones 2003: 125) qui devait être contenue par la création de la PESD. Les réalistes offensifs mettaient l'accent sur la présence américaine en Europe, surtout sur le plan militaire, comme variable importante pour expliquer l'émergence de la PESD (Miršajmer 2009: 454-455). Quant à l'émergence de la PESD, les réalistes ont essayé de répondre à ces questions par le développement du concept du "soft balancing". En fait, l'émergence de la PESD est conçue comme le résultat d'une tentative des Etats membres de l'UE "d'équilibrer" les Etats-Unis (Posen 2004: 8; Art 2004: 180). Aux yeux des réalistes, les Etats les plus puissants créent et forment les institutions. Ainsi, la France et le Royaume-Uni ont donné l'impulsion à la PESD. Face à la domination américaine, ces deux pays ont lancé une initiative d'équilibrer la puissance américaine par le biais de la PESD.

Est-ce que le constructivisme social peut être une approche prometteuse dans l'analyse du développement de la PSDC? Qu'est-ce que le constructivisme social? Emanuel Adler, un des leaders du constructivisme, affirme qu'il s'agit d'un courant considérant "que la façon dont le monde matériel façonne et soit façonnée par l'action humaine et l'interaction dépend des interprétations dynamiques normatives et épistémologiques du monde matériel" (Adler 1997: 322). Le constructivisme social accorde une grande attention aux structures normatives et idéationnelles qui façonnent l'identité des acteurs. Dans cette perspective, Frenck Petiteville rappelle que "le constructivisme se propose de repenser toutes les pratiques et institutions internationales, ainsi que les catégories conceptuelles qui les sous-tendent (anarchie, intérêt national, sécurité, puissance, coopération), en considérant celles-ci comme intangibles mais comme construites par des normes, valeurs, représentations collectives historiquement et sociologiquement constituées, à la fois au plan interne des Etats et dans leurs relations mutuelles" (Petiteville 2010: 68-69).

En dépit du fait qu'il s'agit d'un "mouvement intellectuel novateur (...) riche, et varié" (Telo 2010: 133), dont l'importance est incontestable, certains auteurs soulignent qu'il est difficile de déterminer l'identité de ce courant théorique (Zehfuss 2004: 6). Nonobstant les différences au sein du courant constructiviste (Reus-Smith 2005: 188), on peut distinguer certains traits communs. D'abord, les constructivistes considèrent que les structures normatives ou idéationnelles sont aussi importantes que les structures matérielles. La société internationale

n'est pas exclusivement déterminée par les intérêts matériels ou le calcul rationnel comme l'affirme le néoréalisme, mais aussi par les idées, les perceptions subjectives, le sens que les hommes donnent à ces intérêts (Telo 2010: 134). Ainsi, la société internationale est une construction sociale (Guzzini 2005: 498). A la différence du réalisme, qui situe l'acteur (Etat) au centre des relations internationales, les constructivistes mettent l'accent sur la "structure" comme le facteur constitutif de réalité et contestent la vision réaliste selon laquelle les institutions ne sont que le reflet des intérêts des grandes puissances. Ils admettent le rôle important des Etats dans le processus de construction des normes internationales, mais rejettent la primauté des grandes puissances.

L'interaction réciproque entre la structure et les acteurs est le postulat essentiel du constructivisme. La nature des acteurs dépend du contexte social, et inversement les normes sociales et les institutions dominantes existent parce que les acteurs les (re)produisent (Klotz, Lynch 1999: 53; Jupille, Caporaso, Checkel 2003: 14). Les intérêts des acteurs ne sont pas immuables mais endogènes, changeables puisqu'ils sont le produit de l'interaction sociale. De même, les structures n'existent pas d'une manière exogène, mais à travers une interaction et cela signifie que les acteurs peuvent changer les structures. Contrairement à la question réaliste "pourquoi", pour les constructivistes il est essentiel de savoir comment certaines décisions sont possibles, comment les acteurs développent les intérêts.

Comment les acteurs développent-ils les intérêts? Dans la perspective constructiviste, l'identité est à la base de l'intérêt (Wendt 1992: 398). Les identités disent à nous et aux autres qui nous sommes et qui sont les autres. Ils impliquent des intérêts spécifiques qui, de leur tour, impliquent le choix d'une action ou d'un comportement spécifique. Donc, les structures normatives ou idéationnelles façonnent l'identité des acteurs (Hopf 1998: 174). Les Etats ne possèdent les intérêts a priori, leurs identités sont construites à travers les normes qui définissent les intérêts des Etats. Les normes "construisent" les identités qui conduisent à des changements des intérêts des Etats et donc de leurs politiques. Les structures et les agents sont mutuellement constitués et déterminés.

On conclut, donc, que le constructivisme social, contrairement au réalisme, met l'accent sur les structures normatives et non seulement matérielles, sur le rôle de l'identité dans la construction des intérêts et sur la constitution mutuelle des agents et de structure. Les agents

n'agissent pas indépendamment de la structure, qui influence leur comportement et construit leurs identités et intérêts. D'autre part, les structures sociales sont construites par les idées que partagent les agents. D'où l'importance, pour les constructivistes, des "arrangements intersubjectifs" (Walters 2002: 86).

Le processus de socialisation occupe une place importante dans la relation entre les structures sociales et les acteurs (agents). En général, ce concept se réfère au processus par lequel les acteurs acquièrent différentes identités, qui conduisent à de nouveaux intérêts grâce à l'interaction dans un contexte social (Bearce, Bondanella 2007: 706). Nous avons accepté la définition de la socialisation comme le processus d'adoption (internalisation) des normes, comme "l'induction des acteurs dans les normes et règles de la communauté donnée" (Checkel 2005: 804). Suite à l'adoption des normes spécifiques d'une communauté, les acteurs changent leur comportement en allant de la logique de conséquence vers la logique de l'opportunité. Les acteurs peuvent suivre la logique de l'opportunité à travers l'apprentissage des rôles de sorte qu'ils acquièrent les connaissances qui leur permettent d'agir conformément aux attentes. Conformément à la logique de l'opportunité, les acteurs changent leur comportement du calcul stratégique, en tant que caractéristique de la logique intergouvernementale, à un jeu conscient de rôle.

Comment le processus de socialisation se réalise-t-il? Pour les constructivistes, les mécanismes de socialisation sont multiples. Il s'agit surtout du calcul stratégique, du rôle joué ou de pression normative (Checkel 2005: 805). Lorsqu'il s'agit du calcul stratégique, ce mécanisme, agissant isolément, ne peut pas conduire à la socialisation. Les acteurs agissent d'une façon rationnelle, ils calculent afin de maximiser leurs intérêts, et adaptent leur comportement aux normes et règles favorisées par la communauté internationale. Cependant, cette adaptation peut conduire à l'internalisation et au changement des préférences. Quant au rôle joué, les acteurs changent leur comportement vers la logique de l'opportunité, qui comprend un comportement non calculé. Dans ce cas, l'internalisation est plus probable si les agents sont plus longtemps et plus intensément exposés à un environnement donnée. Enfin, en ce qui concerne la pression normative, les agents internalisent activement la compréhension de la logique de l'opportunité (Checkel 2005: 809-813).

## 2. La PSDC et le Processus de Socialisation

Comment le processus de socialisation se réalise-t-il? Pour les constructivistes, les mécanismes de socialisation sont multiples. Il s'agit surtout du calcul stratégique, du rôle joué ou de pression normative (Checkel 2005: 805). Lorsqu'il s'agit du calcul stratégique, ce mécanisme, agissant isolément, ne peut pas conduire à la socialisation. Les acteurs agissent d'une façon rationnelle, ils calculent afin de maximiser leurs intérêts, et adaptent leur comportement aux normes et règles favorisées par la communauté internationale. Cependant, cette adaptation peut conduire à l'internalisation et au changement des préférences. Quant au rôle joué, les acteurs changent leur comportement vers la logique de l'opportunité, qui comprend un comportement non calculé. Dans ce cas, l'internalisation est plus probable si les agents sont plus longuement et plus intensément exposés à un environnement donnée. Enfin, en ce qui concerne la pression normative, les agents internalisent activement la compréhension de la logique de l'opportunité (Checkel 2005: 809-813).

Le domaine de la sécurité et de défense est un domaine spécifique, qui reste dans l'essentiel intergouvernemental. La coopération des Etats membres dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité a débuté par la création de la coopération politique européenne, institutionnalisée par l'Acte unique européen. Progressivement, on assiste au développement de la PESC et de la PESD dans le cadre de la construction européenne. Un cadre institutionnel propre à la PSDC est institué, qui est le résultat de l'acceptation de l'UE comme le cadre de coopération en matière de sécurité et défense.

Il est incontestable que les Etats membres de l'UE sont des acteurs importants dans le processus de développement de la PSDC. Cette politique est régie par une logique intergouvernementale dans laquelle l'unanimité est requise. Or, la PSDC, est-elle exclusivement le résultat du contrôle par les Etats de la coopération n'excédant pas ce que souhaitent les (grands) Etats? Les réalistes insistent sur le choix rationnel dans lequel les préférences et les identités des acteurs ne sont pas affectés par les institutions. Ils admettent l'importance relative aux institutions formelles (traités, organisations), mais négligent les institutions informelles telles que les idées, les normes, l'interaction sociale, l'habitude (Irondele 2009: 101). Pourtant, malgré le fait que la politique de sécurité et de défense, en tant que partie intégrante de la PESC,

ait été établie dans une perspective strictement intergouvernementale à partir des négociations des grandes puissances, “elle est devenue de plus en plus institutionnalisée (gouvernée par des règles) que ce que ses architectes avaient souhaité ou même anticipé” (Smith 2004: 99). Le développement de la PESC/PSDC est le résultat de communication des diplomaties nationales sur leurs intentions et perceptions au sujet de cette politique (Glarbo 2001: 141). En fait, le début de la coopération en matière de sécurité et de défense a été marqué par un comportement rationnel des Etats qui ont cherché le mode de coopération qui éviterait les compétences des institutions communautaires. Toutefois, les Etats de l'UE ont progressivement appris à définir leurs positions en matière de politique étrangère en termes des valeurs et objectifs collectivement déterminés (Smith 2004: 99). Une faible chaîne des institutions en matière de politique de sécurité ainsi que l'absence de la majorité qualifiée comme mode de prise de décision ont permis l'interaction régulière entre les Etats membres de l'UE dans ce domaine. La socialisation des élites a encouragé la transition progressive d'une rationalité instrumentale des acteurs à une rationalité socialement construite basée sur les positions collectives (Krotz, Maher 2011: 562). Ainsi, la PSDC représente un environnement où les intérêts et les identités des acteurs (décideurs politiques) sont dans le processus de développement et de changement permanents. A travers l'interaction, les acteurs évoluent jusqu'au moment où les identités partagées conduisent au développement des définitions communes des problèmes et l'action appropriée.

La pratique de réunions de coordination et du partage d'informations dans le domaine de la politique étrangère a progressivement mené à une diffusion de normes et de règles diplomatiques proprement européennes (Smith 2004). On peut dire qu'un acquis politique se dessine déjà dans les années 70 du XXème siècle. La coordination au sein de la CPE n'était pas l'expression des moyens délibérément choisis pour poursuivre les préférences, mais plutôt une “chose naturellement faite” (Glarbo 2001: 150). Ainsi, la création de la PESC et de la PESC/PSDC n'aurait pas été possible si les Etats membres ne s'étaient pas habitués à la concertation diplomatique dans le cadre de la CPE (Petiteville 2006: 25).

Les modes de travail entre les Etats membres dans le cadre de la PESC/PSDC conduisent à l'émergence du “réflexe de coordination” (self-obligation) qui va au-delà des échanges calculées des informations et conduit au changement des préférences et intérêts des Etats membres.

Malgré l'absence des mécanismes d'imposition formels, l'habitude de coopération et self-obligation impliquaient les "sanctions" qui ne sont pas fondées sur les règles juridiques mais sur les attentes de mutualité (Øhrgaard 2004: 31). Progressivement, l'habitude de penser en termes de consensus va au-delà des consultations diplomatiques formalisées et devient instinctive (Tonra 2001: 740). Toutefois, il ne s'agit pas du processus qualifié par les néofonctionnalistes comme le "transfert de loyauté" (Haas), mais plutôt de la redéfinition des intérêts nationaux dans un contexte européenisé. Ce processus dépasse la souveraineté nationale classique et conduit au développement d'un comportement collectif. Il s'agit d'un processus qui, sans recourir explicitement aux méthodes communautaires, dénationalise la PSDC en réduisant le rôle des Etats membres et de l'intergouvernementalisme (Müller-Brandeck-Boquet 2002). Tandis que les compétences en matière de la PSDC demeurent en dernière instance à la disposition des Etats membres, la formulation et la mise en oeuvre de cette politique sont réalisées par les fonctionnaires et les services siégeant de manière permanente à Bruxelles.

Beaucoup d'auteurs réalistes ont analysé la PESC, dont la PSDC est partie intégrante, comme un "amplificateur", un "alibi" ou comme un "légitimateur" pour les Etats membres dans la poursuite de leurs politiques étrangères nationales. Or, cette interprétation intergouvernementaliste ignore que le fait même que la PESC s'est avérée utile pour les Etats membres conduisait à sa transformation en un intérêt en soi (Øhrgaard 2004: 34).

La PSDC reste intergouvernementale et relativement peu institutionnalisée. D'où l'importance du processus de socialisation. L'apprentissage et la persuasion sont les mécanismes qui définissent le processus de socialisation dans le cadre de la PSDC et conduisent au changement des intérêts et du comportement des Etats membres. A travers le processus de socialisation, les Etats acquièrent les nouvelles idées, qui sont ensuite institutionnalisées dans les structures politiques au niveau européen et ont influence sur les politiques nationales des Etats membres. Le processus de socialisation est évidente non seulement au sein des organes étant au coeur de la structure décisionnelle de la PSDC, mais aussi au sein des organes de préparation et d'exécution. Le processus décisionnel repose en grande partie sur le travail de fonctionnaires nationaux oeuvrant dans les représentations permanentes de leur pays siégeant à Bruxelles (Mérand 2009: 36). Au coeur de la structure décisionnelle de la PSDC se trouve le Comité politique et de sécurité (COPS). Le

COPS est conçu comme la “cheville ouvrière” de la politique européenne de sécurité et de défense et de la politique étrangère et de sécurité commune. Il est chargé de suivre la situation internationale, et dans le cas des opérations militaires, d'assurer le contrôle politique et la direction stratégique des opérations. A cet égard, il a un rôle central dans la définition et le suivi de la réponse de l'UE à une crise. L'éventail de ses compétences est assez large: il peut examiner les projets de conclusions du CAG, adresser les directives au Comité militaire et au Comité pour les aspects civils de la gestion des crises, conduire le dialogue politique, coordonner, superviser et contrôler les travaux des différents groupes de travail dans le domaine de la PESC et assumer la responsabilité de la direction politique du développement des capacités militaires. Dans les situations de crise, il appartient au COPS de traiter des situations de crise et d'examiner toutes les options envisageables à une réponse de l'Union. Il peut proposer au Conseil les objectifs politiques qui devaient être poursuivis par l'Union et recommander les options pour contribuer au règlement de la crise. Dans le cas d'une opération militaire de l'UE, il exerce “le contrôle politique et la direction stratégique” de la réponse militaire de l'UE à la crise.

Le COPS représente un mode dominant d'interaction et de la recherche du consensus au sein duquel l'élément-clé représente la confiance mutuelle (Howorth 2010: 16). Les membres du COPS ont une tendance de chercher un consensus plutôt que de négocier sur les positions fixes nationales. Dans de nombreux cas, la majorité des Etats n'ont pas une position nationale stricte au sujet d'une proposition dans le cadre de la PSDC (par exemple, sur le lancement des opérations en Indonésie ou au Congo), et dans ce cas, ces Etats ont pris l'habitude du “devoir de jouer le rôle” et “d'aider” aux ceux ayant les positions fortes, en vue de réconcilier les différences (*Ibid*). Ainsi, le comportement des Etats au sein du COPS dépasse le calcul stratégique et conduit à un comportement qu'on peut qualifier comme *role playing* (Checkel). Les décisions au sein du COPS sont largement déterminées par “un devoir” en vue de parvenir à un accord entre ses membres. Le COPS représente donc un forum où les normes et les règles informelles jouent un rôle important et où l'interaction fait une différence pour les membres mais aussi pour les politiques étrangères et de sécurité nationales (Juncos, Reynolds 2007: 147). L'un des grands bénéfices de la mise en place du COPS est qu'il conduit à l'eupéanisation du dialogue politico-militaire qui est depuis toujours une prérogative nationale. En dépit du fait

que les compétences dans le domaine de la PSDC sont maintenues par les Etats membres, la formulation et la mise en œuvre de cette politique au niveau de l'Union est "européanisée" par les fonctionnaires résidant d'une manière permanente à Bruxelles. A cet égard, les membres du COPS ont une fonction importante de communiquer les positions des autres Etats membres à ses capitales. De plus, ils sont en situation de convaincre leurs capitales d'adopter une position basée sur ce qu'ils estiment comme approprié et convenu au sein de cet organe.

De même, l'Etat-major de l'UE semble être un bon exemple d'un comité où l'expertise partagée, les normes professionnelles partagées et les valeurs communes, ainsi que les réunions informelles fréquentes permettent la persuasion qui conduit à un compromis et à l'émergence d'un niveau élevé de confiance entre les membres eux-mêmes et entre les membres et leurs capitales (Cross 2010: 15). L'Etat-major de l'UE est un organe technique, chargé de fournir au Haut représentant, au COPS et au Comité militaire l'expertise militaire, y compris la planification militaire et l'identification des forces nationales et européennes et l'élaboration d'options stratégiques en cas de crise. Le rôle de cet organe a été particulièrement important dans le cas des opérations militaires Atalanta et EUFOR Tchad/RCA. La possibilité de l'EMUE de fonctionner comme le catalyseur de l'information et de l'expertise et le cadre de dialogue dans la phase du processus de planification a été essentielle pour le lancement de ces deux opérations. De même, afin d'atteindre un compromis, les représentants de l'EMUE qui étaient sceptiques quant au succès des opérations, ont décidé de ne pas bloquer l'initiative (*Ibid.* 21-22). Cet exemple illustre l'importance de la culture bureaucratique des acteurs.

Le Comité militaire regroupe les chefs d'États-majors des États membres, qui se rassemblent environ quatre fois par an et est chargé de la définition du concept général de gestion des crises, du contrôle politique et de la direction stratégique des opérations dans leurs dimensions militaires, du suivi et du contrôle des objectifs capacitaires de l'UE, d'estimation financière des opérations et exercices, ainsi que des relations militaires de l'UE et ses partenaires. Sa tâche principale est d'émettre des avis et de formuler des recommandations au COPS. En outre, dans les phases de gestion de crises, le CMUE contribue à l'évaluation des options militaires stratégiques hiérarchisées par l'EMUE, qu'il transmet au COPS en les accompagnant de son avis. Le

fonctionnement de ce Comité repose sur la coopération et négociation continues. Les membres du Comité militaire, tout comme les fonctionnaires nationaux, s'adaptent aux modèles de comportements produits par les institutions européennes elles-mêmes qui ont développé des règles formelles et des pratiques informelles permettant leur fonctionnement (Bagayoko-Penone 2006: 59). Donc, ils sont contraints de faire l'apprentissage afin d'aboutir à une solution.

La socialisation peut aussi être trouvée au sein des groupes de travail du Conseil des ministres, qui sont également importants dans le processus décisionnel au sein de la PSDC. Ainsi, on peut trouver, dans le processus de coopération entre les bureaucrates nationaux, le comportement conforme à la logique de l'opportunité comme le résultat du processus d'apprentissage (Beyers 2005: 932). Certains modes de "comportement approprié" peuvent être trouvés au sein du Comité de représentants permanents (COREPER), tels que le "devoir de trouver une solution", "l'obligation" de respecter l'ordre du jour du Conseil des ministres, ou la pratique d'une réponse conjointe et le rejet des arguments qui ne convaincront pas le groupe.

Les membres de représentations politiques et militaires des Etats membres et ceux des organes de la PSDC interagissent dans le cadre de la PSDC et sont amenés à prendre des décisions ensemble, ainsi qu'à élaborer les positions européennes. Le dynamique de l'interaction et les normes partagées au sein des organes de la PSDC contribuent à la recherche du consensus ainsi qu'à la détermination de ce que le consensus devrait être.

## Conclusion

Le processus de socialisation dans le cadre de la coopération des Etats membres dans le domaine de la politique étrangère, de sécurité et de défense a une influence sur les élites politiques de faire choix au sujet des politiques, idées et stratégies. La socialisation qui se produit au sein de la PSDC ne signifie pas l'adoption du rôle supranational au détriment des intérêts nationaux, mais l'appartenance au processus de développement des normes et règles au niveau européen, qui ont ensuite l'impact sur les politiques nationales des Etats membres. Les modes de travail entre les Etats membres dans le cadre de la politique de sécurité et de défense, l'habitude de coopération conduisent à

l'émergence de normes et d'idées communes, qui produisent progressivement une "pensée européenne" et des actions communes dans le cadre de la politique de sécurité et de défense. La logique et les normes de la PCSD influencent les intérêts des Etats membres. L'habitude de coopération entre les Etats, l'établissement des idées et des valeurs communes ainsi que la réalisation des opérations dans le cadre de la PSDC conduisent à l'eupéanisation de cette politique. Un esprit de corps se dessine entre les acteurs prenant part à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de sécurité et de défense de l'UE. Même si les compétences en matière de la PSDC demeurent en dernière instance à la disposition des Etats membres, la formulation et la mise en oeuvre de cette politique sont réalisées par les fonctionnaires et les services siégeant de manière permanente à Bruxelles. Toutefois, il ne s'agit pas d'un processus à sens unique. Les structures constituent des acteurs en fonction de leurs intérêts et de leur identité, mais les structures sont également le produit de la pratique discursive des acteurs.

## Bibliography

Adler, E. (1997) "Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics", *European Journal of International Relations*, 3(3): 319-363.

Art, R. (1996) "Why Western Europe Needs the United States and NATO", *Political Science Quarterly*, 111(1): 1-39.

Art, R. (2004) "Europe Hedges Its Security Bets". In Wirtz, J., Fortmann, M. (eds.) *Balance of Power: Theory and Practice in the 21st Century*. Stanford: Stanford University Press. pp. 179-213.

Bagayoko-Penone, N. (2006) "L'Européanisation des militaires français", *Revue française de science politique*, 56(1): 49-77.

Bearce, D. Bondanella, S. (2007) "Intergovernmental Organizations, Socialization and Member-State Interest Convergence", *International Organization*, 61(4): 703-733.

Beyers, J. (2010) "Conceptual and Methodological Challenges in the Study of European Socialization", *Journal of European Public Policy*, 17(6): 909-920.

Beyers, J. (2005) "Multiple Embeddedness and Socialization in Europe: The Case of Council Officials", *International Organization*, 59(4): 899-936.

Checkel, J. (2005) "International Institutions and Socialization in Europe: Introduction and Framework", *International Organization*, 59(4): 801-826.

Checkel, J. (1999) "Social construction and integration", *Journal of European Public Policy*, 6(4): 545-560.

Collard-Wexler, S. (2006) "Integration Under Anarchy: Neorealism and the European Union", *European Journal of International Relations*, 12(3): 397-432.

Cross, M. (2010) "Cooperation by Committee: the EU Military Committee and the Committee for Civilian Crisis Management", *Occasional Paper*, 82: 1-44.

Glarbo, K. (2001) "Reconstructing a Common European Foreign Policy". In Christiansen, T., Jørgensen, K.E., Wiener, A. (eds.) *The Social construction of Europe*. London: SAGE. pp. 140-157.

Guzzini, S. (2005) "The Concept of Power: a Constructivist Analysis", *Millennium: Journal of International Studies*, 33(3): 495-521.

Hopf, T. (1998) "The Promise of Constructivism in International Relations Theory", *International Security*, 23(1): 171-200.

Howorth, J. (2010) "The Political and Security Committee: A Case Study in "Supranational Intergovernmentalism", *Les Cahiers européens de Sciences Po*, 1: 1-16.

Irondelle, B. (2009) "L'institutionnalisation de l'Europe de la défense". In Schwok, R., Mérand, F. (eds.) *L'Union européenne et la sécurité internationale. Théories et pratiques*. Louvain-La-Neuve: Bruylant-Academia. pp. 89-107.

Jones, S. (2003) "The European Union and the Security Dilemma", *Security Studies*, 12(3): 114-156.

Juncos, A., Reynolds, C. (2007) "The Political and Security Committee: Governing in the Shadow", *European Foreign Affairs Review*, 12(2): 127-147.

Jupille, J., Caporaso, J., Checkel, J. (2003) "Integrating Institutions: Rationalism, Constructivism and the Study of the European Union", *Comparative Political Studies*, 36(1/2): 7-40.

Klotz, A., Lynch, C. (1999) "Le constructivisme dans la théorie des relations internationales", *Critique internationale*, (2): 51-62.

Krotz, U., Maher, R. (2011) "International Relations Theory and the Rise of European Foreign and Security Policy", *World Politics*, 63(3): 548-579.

Ladrech, R. (1994) "Europeanization of Domestic Politics and Institutions: The Case of France", *Journal of Common Market Studies*, 32(1): 69-88.

Lewis, J. (2005) "The Janus Face of Brussels: Socialization and Everyday Decision Making in the European Union", *International Organization*, 59(4): 937-971.

Mérand, F. (2009) "La politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne: histoire, fonctionnement et enjeux". In Schwok, R., Mérand, F. (eds.) *L'Union européenne et la sécurité internationale. Théories et pratiques*. Louvain-La-Neuve: Bruylant-Academia. pp. 25-40.

Miršajmer, Dž. (2009) *Tragedija politike velikih sila*. Beograd: Udruženje za studije SAD u Srbiji.

Müller-Brandeck-Boquet, G. (2002) "The New CFSP and ESDP Decision-

Making System of the European Union”, *European Foreign Affairs Review*, (7): 257-282.

Øhrgaard, J. (2004) “International Relations or European Integration: is the CFSP sui generis?” In Tonra, B., Christiansen, T. (eds.) *Rethinking European Union Foreign Policy*. Manchester: Manchester University Press. pp. 26-44.

Petiteville, F. (2009) “Le rôle international de l’UE et la théorie des relations internationales”. In Schwok, R., Mérand, F. (eds.) *L’Union européenne et la sécurité internationale. Théories et pratiques*. Louvain-La-Neuve: Bruylant-Academia. pp. 59-72.

Petiteville, F. (2006) *La politique internationale de l’Union européenne*. Paris: Presses de Sciences Po.

Pollack, M. (2005) “Theorizing the European Union: International Organization, Domestic Polity, or Experiment in New Governance?” *Annual Review of Political Science*, 8: 357-397.

Posen, B. (2004) “ESDP and the Structure of World Power”, *International Spectator*, 39(1): 5-17.

Reus-Smith, C. (2005) “Constructivism”. In Burchi, S., et al., *Theories of International Relations*. Basingstoke: Palgrave Macmillan. pp. 188-212.

Schwok, R. (2009) “Politique internationale de l’Union européenne et identité européenne: apports et limites des approches constructivistes”, *Relations internationales*, 139(3): 73-88.

Smith, M. (2004) “Institutionalization, Policy Adaptation and European Foreign Policy Cooperation”, *European Journal of International Relations*, 10(1): 95-136.

Telo, M. (2010) *Relations internationales. Une perspective européenne*. Bruxelles: Editions de l’Université de Bruxelles.

Tonra, B. (2001) “Constructing the CFSP: The utility of a cognitive approach”, *Journal of Common Market Studies*, 41(4): 731-756.

Walters, W. (2002) “The Power of Inscription: Beyond Social Construction and Deconstruction in European Integration Studies”, *Millennium-Journal of International Studies*, 31(1): 83-108.

Waltz, K. (2000) “Structural Realism after the Cold War”, *International Security*, 25(1): 5-41.

Zehfuss, M. (2004) *Constructivism in International Relations: The Politics of Reality*. Cambridge: Cambridge University Press.

Dejana M. Vukčević

## Common Security and Defence Policy of the EU (CSDP): The Effects of The Socialization Process

### Abstract

In this article, the development of the Common Security and Defence Policy of the EU (CSDP) is seen as a process of diplomatic socialization, learning and diffusion of norms and ideas. Given that the CSDP remains essentially intergovernmental and relatively institutionalized, socialization process plays an important role due to the increasing interaction between actors. Through the process of interaction and practice the EU Member States have learned to act together and to adopt common standards in the framework of the CSDP that leads to the changes of their interests and thus their identities. Formal rules and informal practices have been developed through interaction that allow the development of the CSDP. The article will be divided into two parts. In the first part, the author presents the basic features of social constructivism and clarifies the concept of socialization. In the second part, the CSDP is envisaged through the socialization process. The author concludes that through the process of interaction the habit of cooperation leads to the emergence of common standards and ideas, which gradually produce an “Europeanized thinking” and lead to the joint actions in the field of CSDP.

Keywords: Common Security and Defence Policy (CSDP), socialization, social learning, norms, identity, national actors, national interest, european integration.